

# En direct de l'AEFE

La lettre interne du siège et du réseau  
des établissements d'enseignement français à l'étranger  
Janvier 2017 – n°8

## LE MOT DU DIRECTEUR

La loi de finances initiale pour 2017 accorde à l'AEFE plus de 395 M euros sur le programme 185 (fonctionnement du réseau) et 110 M euros sur le programme 151 (aide à la scolarité). Ces montants vont permettre à l'Agence de remplir sa mission en gardant à l'esprit la nécessité d'une gestion rigoureuse des deniers publics. Cette année, 14,3 M euros seront dépensés pour des travaux de sécurité, qui restent prioritaires.

De nouveaux projets vont être développés cette année, en matière d'offre de formation pour les personnels, d'échanges entre lycéens de classe de seconde (entre établissements français à l'étranger ou avec des établissements en France) et la création d'une semaine des lycées français dans le monde en 2017-2018.

Une place particulière sera accordée aux anciens élèves avec, pour la 1<sup>re</sup> fois, le « prix de l'ancien.ne élève des lycées français à l'étranger » qui sera remis au Quai d'Orsay le 7 mars dans le cadre des Trophées des Français de l'étranger, la tenue du 4<sup>e</sup> forum mondial des anciens élèves les 7 et 8 avril à Lisbonne et le projet d'une plateforme dédiée aux anciens élèves, en lien avec AGORA.

En 2017, je continuerai à me rendre sur le terrain pour vous rencontrer et découvrir les établissements, à l'occasion des séminaires de formation continue ou de manifestations exceptionnelles. C'est pour moi un aspect essentiel de ma mission.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une très belle année 2017 !

Christophe Bouchard  
Directeur de l'AEFE



## SOMMAIRE

### 🕒 Les sujets en cours

[AGIRR, l'application pour la gestion informatisée du recrutement des résidents](#)  
[L'aide à la scolarité](#)

### ⚖️ Le point juridique

### 📖 Vie des établissements

[Madagascar – Le Lycée français de Tananarive et le sommet de la francophonie](#)  
[États-Unis – Une nouvelle convention à l'œuvre pour les 50 ans du Lycée français de San Francisco](#)

### » Les brèves

[Arrivée du nouveau directeur des ressources humaines du réseau](#)  
[L'Orchestre des lycées français du monde \(OLFM\) à Ho-Chi-Minh-Ville](#)  
[Olympiades de géosciences](#)  
[Séminaire annuel du SORES](#)  
[Promotions de corps et avancements de grades 2017 – personnels du second degré](#)

### 📷 L'image du mois

[Le forum des anciens élèves des lycées français du monde à Lisbonne \(7 et 8 avril 2017\)](#)

### 📅 Agenda

## ➤ AGIRR, l'application pour la gestion informatisée du recrutement des résidents

AGIRR est une **application informatique de gestion des candidatures aux postes de résidents**, initialement développée pour le Maroc et progressivement étendue à 20 pays : l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Allemagne, le Brésil, le Cameroun, le Canada, le Chili, la Chine, le Congo, l'Égypte, l'Espagne, l'Italie, le Japon, Madagascar, le Maroc, le Portugal, le Royaume-Uni, le Sénégal, la Tunisie et le Vietnam.

L'application couvrait alors 50 % des postes de résidents. Chaque année, depuis 2013, cette application intègre de nouveaux pays.

En 2016, 6 600 dossiers de candidature ont été reçus pour 760 postes de résidents à pourvoir, soit entre 49 et 930 dossiers reçus par pays.

En 2017, six nouveaux pays intègrent l'application : l'Argentine, la Belgique, l'Éthiopie, le Gabon, le Liban, la République Démocratique du Congo, portant à 26 la liste des pays concernés.

Les objectifs de cette application sont multiples :

### **Pour le candidat :**

- Constitution d'un dossier de candidature unique pour l'ensemble des pays concernés par l'application ;
- Choix des vœux dématérialisé et facilité grâce à une interface ergonomique.

### **Pour le SCAC et/ou l'établissement en charge du recrutement localement :**

- Élaboration automatique d'une proposition de classement des candidatures selon le barème en vigueur dans le pays et débattue en CCPL ;
- Augmentation du nombre de candidatures potentielles pour les pays les moins attractifs ;
- Suivi des propositions de poste facilité.

### **Pour la DRH de l'Agence :**

- Visualisation globale du vivier de candidatures aux postes de résidents.

Pour les autres pays, le dossier est à télécharger dans les rubriques « [Ressources documentaires](#) » et « [Personnels / Recrutement des résidents / Procédures et calendriers](#) » du site de l'AEFE.

La mise en ligne de la liste des [postes vacants ou susceptibles d'être vacants](#), régulièrement réactualisée, est prévue à partir du 16 janvier 2017.

### » Arrivée du nouveau DRH du réseau

Bernard Pujol a pris ses fonctions à Nantes le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### » L'Orchestre des lycées français du monde (OLFM) à Ho-Chi-Minh-Ville

Du 7 au 14 janvier, 55 instrumentistes issus de 34 établissements de 28 pays répètent avec 4 musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Radio France puis donnent deux concerts. Se joint à ces musiciens un chœur important formé d'une quarantaine d'élèves du lycée français international Marguerite-Duras d'Ho-Chi-Minh-Ville et d'une vingtaine de collégiens de Marcoussis (Essonne). Écouter la retransmission du concert final [🔗](#)

### » Olympiades de géosciences

Pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, ce concours s'adresse à tous les élèves des lycées d'enseignement français à l'étranger et débouchera sur un palmarès propre à l'AEFE. Les meilleurs candidats de ce palmarès seront proposés au classement national. Vous trouverez les informations relatives à ce concours sur le site Éduscol [🔗](#).

Les inscriptions des élèves se font sur la base du volontariat auprès de **Hervé Froissard**, EEMCP2 de SVT au Lycée français de Vienne, coordonnateur monde des Olympiades de géosciences. La date limite de la transmission des listes de candidature est fixée au **17 février 2017** auprès de [herve.froissard@lyceefrançais.at](mailto:herve.froissard@lyceefrançais.at)

L'Agence, après consultation de la Commission nationale des bourses (CNB) réunie à Paris les 14 et 15 décembre 2016, a validé les travaux des Conseils consulaires des bourses scolaires (CCB).

Les **attributions de bourses** prononcées à ce stade de la campagne sont les suivantes :

- **rythme nord, année scolaire 2016-2017** : 23 511 boursiers pour un montant de 93,58 M€ ;
- **rythme sud, année scolaire 2017** : 1 538 boursiers pour un montant de 8,22 M€.

Pour les pays du rythme nord, la période pendant laquelle les familles peuvent **présenter un recours gracieux auprès du directeur de l'Agence** est ouverte jusqu'au 28 février 2017.

Le service de l'aide à la scolarité informe les établissements des pays du rythme nord que les **acomptes complémentaires éventuels**, dus au titre de la première tranche correspondant à 40 % de l'enveloppe de la campagne 2016-2017 seront versés en début d'année 2017 et que le versement du **second acompte de la subvention** (60 %) interviendra à compter de fin février 2017, date à laquelle sera également liquidé le premier acompte de la subvention 2017 des établissements des pays du rythme sud.

Le service de l'aide à la scolarité rappelle également que toute **procédure d'exclusion qui toucherait une famille française pour cause d'impayé** doit être préalablement signalée au poste consulaire. La situation pourra ainsi être examinée afin d'éviter, autant que faire se peut, toute mesure visant à la déscolarisation d'élèves, a fortiori en cours d'année scolaire.

Enfin, en tout début d'année 2017 s'ouvrira la **campagne des bourses 2017-2018 des pays du rythme nord**. À ce titre, les chefs d'établissement veilleront à prendre connaissance :

- de la [nouvelle version de l'instruction spécifique sur les bourses scolaires](#), comportant en particulier un chapitre sur les bourses complémentaires susceptibles d'être apportées aux familles d'enfants handicapés ;
- de la nouvelle note relative au rôle des établissements dans le dispositif des bourses scolaires devant être publiée sur le site de l'Agence fin janvier.

### » Séminaire annuel du SORES

Il s'est tenu les 4 et 5 janvier au lycée Louis-le-Grand. En présence du directeur-adjoint, le SORES accueillait les 6 conseillers d'orientation du Maroc et de Tunisie et 15 PRIO venus de 9 zones : Afrique centrale, Afrique Occidentale, Europe du Sud-Est, Europe du Nord-Ouest et scandinave, Amérique du Nord, Amérique centrale, Asie, Moyen-Orient et Péninsule Indienne.

Ces 2 journées se sont partagées entre :

- des interventions de représentants de l'enseignement supérieur : **Richard Audebrand**, chef du département de l'orientation et de la vie des campus à la DGESIP ; **David Alary**, responsable des programmes de master de Toulouse School of Economics et vice-président de l'université Toulouse Capitole ; **Arnaud Thauvron**, directeur de l'IAE Gustave-Eiffel, université Paris-Est Créteil et **Jean Bastianelli**, proviseur du lycée Louis-le-Grand ;
- des présentations des services de l'ONISEP : « monorientation en ligne » et Folios ;
- des temps d'échanges et de mutualisation.

Les participants ont ensuite assisté, dans le cadre du salon APB, à la conférence sur le rôle des chefs d'établissement dans l'orientation vers l'enseignement supérieur. **Agnès Van Zanten** a apporté son éclairage de sociologue de l'éducation sur ce sujet particulièrement mobilisateur.

### **Tribunal administratif de Poitiers, 13 juillet 2016, n° 1600336, illégalité d'une mesure d'éviction temporaire d'un élève du premier degré pour motif disciplinaire**

Ce jugement rappelle qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit la possibilité de mettre en œuvre une procédure disciplinaire à l'encontre des élèves du premier degré. Le juge administratif a cependant admis que, lorsque le comportement d'un élève perturbe le fonctionnement d'une école, le maire a le pouvoir de radier l'élève et de le réinscrire dans une autre école de la même commune si cela est possible. À l'étranger, les inscriptions des élèves du premier degré relèvent de la compétence du chef d'établissement. Cette procédure n'est pas transposable dans les établissements d'enseignement français à l'étranger.

### **Tribunal administratif de Paris, 4 avril 2016, n° 1406260, passage anticipé en classe supérieure**

Le juge précise dans ce jugement que la décision de passage anticipé en classe supérieure des élèves intellectuellement précoces ne relève pas de la procédure d'orientation prévue par les dispositions des articles L. 331-7 à L. 331-8 et D. 331-23 et suivants du code de l'éducation, mais que cette possibilité est fondée sur les dispositions des articles L. 332-4 et D. 332-6 du code de l'éducation *[dispositions qui s'appliquent dans les établissements d'enseignement français à l'étranger]*.

Ces dispositions qui précisent que « *des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités* » et que « *la scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève* », ne créent aucun droit à un passage anticipé en classe supérieure. La décision du chef d'établissement refusant une telle demande des parents n'a donc pas à être motivée et n'est pas susceptible d'appel devant la commission prévue à l'article D.331-35 du code de l'éducation, article applicable aux établissements d'enseignement français à l'étranger.

### **Conseil d'État, Arrêt d'Assemblée, 13 juillet 2016, n° 387763, obligation d'exercer un recours juridictionnel dans un délai raisonnable à l'encontre des décisions notifiées sans mention des voies et délais de recours**

Par cette décision, le Conseil d'État est venu préciser, en se fondant sur le principe de sécurité juridique, qu'une décision individuelle expresse notifiée sans indication des voies et délais de recours ne peut pas être contestée indéfiniment et, plus précisément, ne peut pas être contestée au-delà d'un délai raisonnable.

Explicitant cette notion de « *délai raisonnable* », il a ainsi relevé que, « *en règle générale et sauf circonstances particulières dont se prévaudrait le requérant, ce délai ne saurait, sous réserve de l'exercice de recours administratifs pour lesquels les textes prévoient des délais particuliers, excéder un an à compter de la date à laquelle une décision expresse lui a été notifiée ou de la date à laquelle il est établi qu'il en a eu connaissance* ».

### **» Promotions de corps et avancements de grades 2017 – personnels du second degré**

Les notes de service concernant les promotions de corps et avancements de grades pour les personnels enseignants du 2<sup>d</sup> degré (rentrée 2017) ont été publiées au BO-EN du MENESR n°47 du 22 décembre 2016.

Un courriel formel et un mail ont été diffusés aux postes diplomatiques et aux chefs d'établissement pour préciser les modalités de ces campagnes d'avancement pour les personnels détachés au sein de l'Agence et le calendrier. Les informations sont également disponibles sur le site de l'Agence, dans les ressources documentaires.

#### **- Promotions de corps :**

Pour l'accès aux corps des professeurs agrégés et certifiés, les dossiers de candidatures sont à constituer pour le 3 février 2017.

#### **- Avancements de grades :**

Pour les avancements à la hors classe du corps des professeurs agrégés et avancements au grade de directeur de centre d'information et d'orientation, les dossiers sont à constituer pour le 24 février 2017.

Pour les avancements à la hors classe du corps des professeurs certifiés, professeurs d'EPS, PLP et CPE, les dossiers sont à constituer pour le 24 mars 2017.

**Madagascar – Le Lycée français de Tananarive et le sommet de la francophonie**



La délégation d'élèves du Lycée français de Tananarive présents au 16<sup>e</sup> sommet de la francophonie. © Lycée français de Tananarive

Les 26 et 27 novembre 2016 s'est tenu à Tananarive le 16<sup>e</sup> sommet de la francophonie sur le thème « croissance partagée et développement durable » qui réunissait les 88 pays concernés. Le Lycée français de Tananarive était présent au pavillon de la France du village de la francophonie.

En amont, les élèves avaient organisé une conférence sur la francophonie littéraire, plus particulièrement sur une anthologie de la littérature malgache francophone, et une table ronde d'auteurs pour aborder « leur rapport à la langue française ».

Les élèves ont été pleinement associés à cet événement international. Certains ont participé à la cérémonie d'ouverture, d'autres au banquet officiel de ce sommet durant lequel ils ont pu rencontrer le président de la République française et la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), Mme Michaëlle Jean.

Le 28 novembre, à l'issue du sommet, une rencontre publique a eu lieu au lycée autour du thème « développement durable à Madagascar ».

**États-Unis – Une nouvelle convention à l'œuvre pour les 50 ans du Lycée français de San Francisco**

Le Lycée français de San Francisco est un établissement conventionné avec l'AEFE. Il accueille sur trois sites 978 élèves, dont 601 Français (62 %).



LYCÉE FRANÇAIS DE SAN FRANCISCO



Le 17 novembre 2016, le président du *Board* a signé une nouvelle convention avec l'AEFE. La nouvelle de cette signature a été accueillie très positivement, tant par les parents que par les enseignants. Elle augure un partenariat ouvert et constructif et la gouvernance sera facilitée par toutes les adaptations à la convention-type. C'est, pour le lycée, un nouveau départ pour moderniser ses structures et s'adapter à l'évolution constante de l'offre pédagogique en Californie.

En mars prochain seront fêtés les 50 ans de l'établissement, l'occasion également de célébrer cette nouvelle convention.

- JANVIER -

**3 janvier** : Comité de pilotage d'AGORA

**3 et 4 janvier** : Séminaire des CDAEFE et des COCAC adjoints à Paris

**9 et 10 janvier** : Déplacement du directeur à Niamey (Niger)

**Du 7 au 15 janvier** : Répétition s et premiers concerts de l'Orchestre des lycées français du monde au lycée français international Marguerite-Duras de Ho-Chi-Minh-Ville (Vietnam)

**14 janvier** : Assemblée générale de l'ALFM

**16 janvier à midi** : date limite d'inscription pour se porter candidat au trophée des Français de l'étranger (prix de l'ancien.ne élève des lycées français)

**17 et 18 janvier** : Mondissimo, 24h chrono de l'international

**Du 18 au 20 janvier** : Déplacement du directeur à Cotonou (Bénin) pour le séminaire de formation continue (Afrique centrale) et le séminaire de gouvernance (Afrique centrale et Afrique de l'Ouest)

Depuis 2009, date du 1<sup>er</sup> Forum mondial des anciens élèves du réseau (FOMA), l'Agence sensibilise chaque année les personnels qui partent en poste dans le réseau sur la nécessité de participer à la création ou à la valorisation des associations d'anciens élèves.

Cette année, l'association des Anciens des lycées français du monde (ALFM) organise, avec le soutien de l'AEFE et du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, le 4<sup>e</sup> Forum mondial des anciens élèves du réseau (FOMA), les **7 et 8 avril 2017 à Lisbonne**. Le 7 avril aura lieu l'assemblée générale de l'ALFM.

Afin que cet événement soit le plus représentatif possible, l'AEFE souhaite que les établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger informent et incitent les associations locales ou les anciens élèves, à titre collectif et/ou individuel, à participer à cette quatrième édition.

Nous vous invitons ainsi à apporter toute l'aide possible pour faciliter leur inscription et leur déplacement. En effet, les déplacements depuis les pays d'origine et l'hébergement sur place sont à la charge des participants. Si l'association locale ne dispose pas de ressources lui permettant d'assumer cette dépense, il serait souhaitable que vous puissiez prendre en charge, en tout ou partie, le voyage et/ou l'hébergement d'un représentant d'association d'anciens élèves, d'un ancien élève ou d'un représentant de votre établissement.

**Programme, guide pratique et modalités d'inscriptions seront communiqués avant fin janvier.**

**- JANVIER (suite) -**

**24 janvier** : Déplacement du directeur-adjoint à Bogota (Colombie) pour le séminaire de formation continue Amérique latine – rythme Nord

**Du 21 au 29 janvier** : Semaine de l'olympisme

**Du 25 au 29 janvier** : Jeux du Golfe au lycée français international Georges-Pompidou de Dubaï (Émirats Arabes Unis)

**26 janvier** : Présentation de la programmation immobilière de l'AEFE devant la CIME (Commission interministérielle de la politique immobilière de l'État)

**30 au 31 janvier** : mission du directeur à Moscou

**-FÉVRIER-**

**2 février** : Comité technique

**4 et 5 février** : déplacement du directeur aux Émirats Arabes Unis pour le séminaire de formation continue (MOPI)

**Du 11 au 17 février** : mission du directeur en Australie (Sydney, Canberra et Melbourne) et au Vanuatu (Port-Vila)

